



Comme demandé par les organisations syndicales, un comité de suivi sur la mise en œuvre du protocole a eu lieu le 7 juillet 2022.

Si la direction générale se félicite de la réalisation de l'accord sur les 3 volets (prime, promotions et fonds d'amélioration du cadre de vie), la CGT Finances Publiques réitère ses réserves sur le fond.

En effet, nous sommes loin des 1000 € demandés pour tous, d'autant plus justifiés dans le contexte inflationniste actuel et de l'absence de rattrapage de la valeur du point d'indice.

S'agissant des promotions, leur calibrage est toujours insuffisant au regard du nombre d'agents potentiellement promouvables. Cette situation est reflétée dans le faible nombre de collègues se présentant à certains concours, alors même qu'il n'y a pas de mobilité géographique et fonctionnelle.

Concernant le fonds (enveloppe N°3), la CGT Finances Publiques regrette qu'il reste encore 593 000 € à distribuer suite à une interprétation très restrictive de la notion de pouvoir d'achat (chèques vacances, cadeaux...), dans trois directions, finalement exclues du dispositif. En conséquence, la direction générale a décidé de répartir ce solde au prorata du Tagerfip, dans les directions qui n'ont pas pu exploiter toute la liste de leurs demandes dans la cadre de leur enveloppe initiale.

La CGT Finances Publiques a exigé un bilan complet de ce qui a été acté dans tous les CTL dédiés.

Enfin, quant à la négociation prévue sur la partie indemnitaire, la CGT Finances Publiques a demandé quelles étaient les marges de manœuvre et quand les discussions allaient commencer. Selon la direction générale les éléments concrets ne seront connus que fin 2022 : signature ou non d'un nouveau COM, niveau du contexte inflationniste et discussions au niveau fonction publique. Il a donc été décidé de reporter le début des rencontres au deuxième semestre 2022. La CGT Finances Publiques ne manquera pas de porter toutes ses revendications et de débattre avec les agents sur la construction de la mobilisation autour de ces enjeux !

fichiers:



[Télécharger communiqué_cosui_08_07_22.pdf](#) (449.97 Ko)

Public: [Infos / actions](#)
[Luttes 2022](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
